



HESSE

Vide. Greniers

MERCREDI 1ER MAI
2024

à partir de 7h

Ouverture exposants à 6h

Ouvert aux particuliers
et professionnels

Renseignements et inscriptions :

Luc LAPOULE :
06 80 47 86 25

Adrien KRIEG :
06 21 62 32 14

Rue du Canal, 57400 HESSE

Informations :

Emplacement : 2€ le mètre linéaire
5 mètres linéaires minimum

Restauration et buvette sur place.

* Paiement à la réservation

** Règlement au dos

ORGANISÉ PAR L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE HESSE



REGLEMENT du Vide-greniers de Hesse du mercredi 1er Mai 2024

Le Vide-greniers est ouvert à tous, à condition de renvoyer le bulletin réponse dûment complété, accompagné de son règlement et d'une copie de la carte d'identité de l'exposant. Les réservations non accompagnées de leur règlement ne seront pas prises en considération.

- Le prix de la place est de 2 € pour un mètre linéaire avec un minimum de 5 mètres linéaires
- La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite
- Les stands de boissons et restauration sont exclus car réservés aux organisateurs
- La mise en place des exposants se fera de 06h00 à 08h00, les places inoccupées seront redistribuées
- Chaque exposant est dans l'obligation de laisser propre son emplacement au plus tard pour 19 heures, les déchets et autres objets sont à débarrasser
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement
- Les emplacements seront attribués dans l'ordre des réservations
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché
- Les animaux doivent être tenus en laisse
- Les associations organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation
- Tout bulletin d'inscription incomplet ou non accompagné du paiement ne sera pas pris en compte
- Aucune inscription ne se fera sans bulletin d'inscription

En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice prendra toutes les dispositions qui s'imposent. Ce règlement a été déposé en Mairie de HESSE ainsi qu'à la Gendarmerie de SARREBOURG.

Bulletin d'inscription

**L'intégralité de ces renseignements est obligatoire.
Il est impératif de joindre une copie de la carte d'identité de l'exposant.**

NOM	PRÉNOM	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	NUMÉRO DE CARTE D'IDENTITÉ	DATE DE DÉLIVRANCE
ADRESSE		VILLE
		CODE POSTAL
REGISTRE DU COMMERCE (POUR LES PROFESSIONNELS)	DATE DE DÉLIVRANCE	DÉLIVRE PAR
NATURE DU STAND		

Je demande à participer au Vide-greniers de Hesse qui se tiendra le 1er Mai 2024 et réserve un emplacement de mètres linéaires (minimum 5 mètres linéaires).

Ci-joint un chèque de € libellé à l'ordre de l' « Amicale des sapeurs-pompiers de Hesse »

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT.

SIGNATURE

FAIT À

LE

Vos informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de la Gendarmerie de Sarrebourg durant et après la manifestation.

Amicale des Sapeurs-pompiers de Hesse – 1 rue du Canal 57400 HESSE.